

Principales dépêches de la MAP pour le mois de juin

Le Maroc regrette la décision d'Alger de boycotter la conférence euro-africaine sur la migration et le développement

Lors d'un point de presse, tenu le 22 juin dernier à Rabat à l'issue du Conseil de gouvernement, M. Nabil Benabdallah a affirmé que la position algérienne revêt un caractère politique et n'a par conséquent aucun rapport avec le sujet de la conférence, insistant sur le fait que le phénomène de la migration, qui doit rester "loin de tout calcul politique", requiert l'implication de tous dans la recherche de formules pour le traitement de cette question qui concerne des millions d'Africains.

Le ministre a réaffirmé l'adhésion totale du Maroc aux démarches menées aux niveaux international et régional pour trouver, au phénomène migratoire, une solution globale qui dépasse le seul aspect sécuritaire pour englober les dimensions économiques, sociales et de développement.

Il a rappelé que l'idée de la tenue de cette conférence est née d'une proposition marocaine d'élaborer un plan global pour traiter la question migratoire, particulièrement l'émigration clandestine, et ce au niveau des pays émetteurs.

La conférence devrait approuver un plan d'action portant sur le l'amélioration du contrôle de l'émigration clandestine, l'organisation de la migration légale et le renforcement du développement économique en Afrique.

Le Maroc élu président de la Conférence des Etats parties au Code contre la prolifération des missiles balistiques

Ce Code, adopté à La Haye le 26 novembre 2002 par 93 Etats, dont

le Maroc, est le premier instrument multilatéral de lutte contre la prolifération des missiles balistiques.

Cet instrument formule de nombreux engagements pour les Etats parties, notamment ceux consistant à faire des annonces sur leurs activités dans le domaine des missiles balistiques et leurs obligations de non-prolifération, ainsi que ceux portant sur les Déclarations annuelles.

Dans une déclaration devant la 5ème réunion ordinaire du code de conduite de la Haye contre la prolifération des missiles balistiques (Vienne 22-23 juin), l'ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès des Organisations internationales à Vienne, M. Omar Zniber, a affirmé qu'en assumant la présidence du Code, le Royaume confirme son engagement constant pour la non-prolifération et le désarmement.

"Cet engagement est l'illustration des choix stratégiques arrêtés sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI, dont la politique fait contribuer le Maroc à tous les efforts de maintien de la paix et de la sécurité internationales", a souligné M. Zniber, qui a donné un aperçu des activités que le Royaume compte mener en matière de promotion du Code.

Le Maroc, a-t-il fait savoir, a toujours été convaincu que la prolifération des missiles balistiques et de leurs vecteurs constitue une menace, non seulement pour la paix et la sécurité au niveau régional et international, mais également pour les efforts multilatéraux visant à renforcer les accords internationaux de désarmement et de non-prolifération.

M. Zniber a également rappelé que le Maroc est toujours attaché à la préservation de l'espace de toute course effrénée aux arme-

ments, ajoutant que le Royaume accorde de l'importance à l'aboutissement des objectifs du Code de conduite de La Haye.

"Au moment où le monde est confronté à de nombreux défis et menaces, particulièrement le terrorisme, nous devrions redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés par notre adhésion à ce Code et réduire ces menaces d'une gravité évidente", a-t-il ajouté.

Dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, a affirmé M. Zniber, le Maroc n'épargnera aucun effort pour convaincre toutes les parties de leur intérêt commun à réaliser de façon coordonnée les stipulations du Code dans ces domaines essentiels, en particulier de s'assurer de la pleine coopération des pays disposant de programmes majeurs de lancement de missiles.

En assurant la présidence, a souligné M. Zniber, le Maroc, qui n'a pas de programme de missiles balistiques, ni de lanceurs spatiaux et qui adhère strictement à une politique consistant à ne pas construire, ni lancer, ni importer des missiles balistiques, mobilisera tous les efforts à la promotion de cet important instrument qui, a-t-il précisé, constitue une contribution importante à la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde.

Il a, toutefois, expliqué que les efforts doivent être orientés vers les Etats considérés comme proches de l'adhésion, en concevant les moyens à mettre en oeuvre pour que les pays des régions "sensibles" et qui n'ont pas encore adhéré puissent mesurer davantage le caractère unique de cet instrument et sa vocation à assurer la paix et la sécurité.

Evoquant certains aspects de l'action diplomatique qui sera menée par le Maroc pour la promotion du Code, M. Zniber a indiqué

qu'il s'agit, entre autres, d'exploiter la tenue de la prochaine Assemblée générale de l'Onu pour maximiser les soutiens parmi les pays n'ayant pas encore adhéré au Code et d'organiser une réunion des Etats parties en marge de cette session.

M. Zniber a, par ailleurs, appelé à mettre en exergue le lien étroit entre une bonne application du Code et l'exploitation pacifique de l'espace dans des domaines aussi vitaux que la production agricole, la protection de l'environnement, la gestion des ressources en eau et autres applications médicales.

Source: MAP

Vous rentrez au Maroc en vacances cet été? Consultez le guide!

Dans le cadre de chaque opération de transit et d'accueil des MRE, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects Marocaine met en place tout un dispositif pour faciliter à nos compatriotes leur passage en douane. Parmi les actions menées, l'on citera l'édition, en langues arabe, française et espagnole, d'un dépliant qui les informe sur leurs droits et obligations sur le plan douanier.

Il est à signaler que ce guide douanier dédié aux Marocains Résidant à l'Etranger est actualisé et diffusé annuellement en plusieurs milliers d'exemplaires par le biais, notamment, du Ministère délégué chargé des MRE, de la Fondation Hassan II pour les MRE et de la Fondation Mohamed V pour la Solidarité. Il est également publié sur le site web de la douane à l'adresse www.douane.gov.ma, rubrique « MRE ».